Le Relecq Kerhuon informations

Suivez-nous !
Ville Le Relecq-Kerhuon
LeRelecqKerhuon
lerelecqkerhuon

N°527 - Vendredi 31 juillet 2020 www.lerelecqkerhuon.bzh

Plus d'informations à venir

Médecin de garde : le week-end et de nuit appeler le 15 en cas d'urgence.
Infirmier(e)s : contactez votre cabinet habituel ou le plus proche de votre domicile.
Pharmacie de garde : samedi après-midi et lundi matin.
MARTIN, 8 rue Brizeux - 02.98.28.14.32
nuit et jours fériés : composer le 3237
Dépannage ERDF - Electricité : 09.726.750.29
Dépannage GRDF - Gaz : 0 800 47 33 33
Éclairage public : service technique - 02.98.28.61.46
le week-end, élu de service.
EAU DU PONANT, en cas de fuite d'eau : 02.29.00.78.78
MARCHÉ HEBDOMADAIRE place de la Résistance :
Traditionnel et Bio : le vendredi de 16h à 20h.
Traditionnel : le samedi matin.
Élu de service en cas d'urgence (en dehors des horaires d'ouverture mairie) :
06.70.64.13.48

VIE MUNICIPALE

ETAT CIVIL - POPULATION

NAISSANCES : Ulysse LE MOAL, Léna GARCIA, Aymen ALI BABA.

MARIAGE : Léa GIORGIUTTI et Maxime PÉRON.

À qui sont ces doudous ?
Pour en savoir plus, appelez le 02.98.28.14.18.

ÉVÈNEMENT

DESTOK : Le grand déballage de rentrée en plein air avec plus de 200 déballeurs, se déroulera le **dimanche 6 septembre** de 10h à 19h le long du boulevard Clémenceau.

Pour celles et ceux qui souhaitent s'inscrire à ce vide-greniers, nous vous invitons à vous rendre sur le site internet de la ville **à partir du mercredi 5 août** afin de procéder à votre demande d'inscription en ligne.

À ce jour, nous ignorons quelle sera l'ampleur des mesures barrières à appliquer, aussi nous adapterons le format de l'événement et prendrons toutes les dispositions afin d'accueillir en sécurité le public et les déballeurs.
www.lerelecqkerhuon.bzh/

VIE SCOLAIRE

PERMANENCES POUR LES INSCRIPTIONS DANS LES ECOLES :
Ecoles Achille Grandeau et Jean Moulin : le jeudi 27 et le vendredi 28 août de 10h 30 à 12h30.
Liste des fournitures sur le site de : http://www.ecolespubliques-bourg-lerelecqkerhuon.ac-rennes.fr/
Ecole Jules Ferry : Vendredi 28 août de 16h à 18h et lundi 31 août de 17h à 18h30.
Se munir du certificat d'inscription délivré par la mairie, du certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée, du carnet de santé et du dossier scolaire.

CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES DES LANGUES (CIEL) : le centre propose des stages d'anglais pendant l'été. Anglais, cours Scolaires du CM1 à la Terminale.
15 heures de cours en groupe, du 24 au 28 août de 9h30 à 12h30.
Ciel Bretagne, rue du Gué Fleuri.
Renseignements : 02.98.30.45.80.

JEUNESSE

TICKETS SPORTS ET LOISIRS : Inscriptions à la Longère de Kerzincuff.
Programme : http://le-relecq-kerhuon.fr/si-t-jeune

VIE ÉCONOMIQUE

VIDE MAISON : Les samedi 8 et dimanche 9 août, 75 boulevard Clemenceau, de 10h à 18h.
Mobilier contemporain, vaisselle, vêtements.

MEDIATHEQUE François Mitterrand — Le Relecq Kerhuon

DU 7 JUILLET AU 29 AOÛT
HORAIRES D'OUVERTURE
DU MARDI AU VENDREDI : 14h - 18h
LE SAMEDI : 10h - 12h30

LORS DE VOTRE VISITE

Gel obligatoire
Masque obligatoire
Respect des distances et du sens de circulation

12 DOCUMENTS POUR 8 SEMAINES
ABONNEMENTS :
PRÉVOIR UN RÉGLEMENT EN CHÈQUE

Les services suivants ne sont pas disponibles :
- le café culturel
- l'accès aux consoles de jeu vidéo
- la presse quotidienne

Le travail sur place et l'accès aux ordinateurs sont limités.

Réouverture de l'Artothèque

MEDIATHEQUE François Mitterrand
L'Artothèque

Envie de changer de déco ?
Empruntez une œuvre d'art pour deux mois.
Notre collection comporte une centaine d'œuvres de styles et de techniques variés et s'adresse aux adultes comme aux enfants.
Modalités d'emprunt sur place ou sur le site internet.

Renseignements : 02 29 00 52 75
mediatheque@mairie-relecq-kerhuon.fr
http://mediatheque.mairie-relecq-kerhuon.fr
Médiathèque François Mitterrand - Le Relecq-Kerhuon
MédiathèqueLRK.

VIE MUNICIPALE

FONCTIONNEMENT DES SERVICES ADMINISTRATIFS PENDANT L'ÉTÉ : Jusqu'au vendredi 21 août inclus, tous les services sont ouverts de 8h30 à 12h et de 13h30 à **17h**. Les permanences d'état-civil sont supprimées les samedis matin :
- des 1er, 8, 15 et 22 août.

Le **Service Emploi** sera fermé du 27 juillet au 21 août. Réouverture le lundi 24 août.

OUVERTURE DE LA POSTE : Jusqu'au 7 septembre, le bureau de poste de la place de la Libération est :
- ouvert les lundi, mercredi et vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- ouvert le mardi et jeudi de 9h à 12h.
- fermé le samedi.

URBANISME

Elagage des arbres en limite de propriétés (privées ou domaine public)

Demander l'élagage en limite de propriété, énoncé par l'article 673 du Code civil, est un droit absolu, aucune restriction n'étant prévue par ce texte, y compris pour des arbres en pleine maturité. La jurisprudence est constante. Un chêne bicentenaire n'échappe pas à la règle (cass. civ. 3e du 31.5.12, n° 11-17313). Seule entorse possible ; s'il s'agit d'un arbre remarquable protégé en tant que tel ou bien situé dans un jardin lui-même classé monument historique. L'autorisation préalable de l'administration est alors requise avant toute opération d'élagage (cass. civ. 3e du 1.6.11, n° 06-17851).

Si les branches de l'arbre de votre voisin surplombent votre terrain, c'est un droit pour vous de lui demander un élagage en limite de propriété et une obligation pour lui de le faire. Cependant soyons conciliants et respectueux de l'arbre : accordez à votre voisin le délai nécessaire pour un élagage dans la période où l'arbre en souffrira le moins.

DOSSIERS D'URBANISME : Professionnels et particuliers, vous pouvez faire vos démarches d'urbanisme en ligne.

Pour créer un compte c'est simple, connectez-vous sur : *Brest.fr > démarches en ligne > autorisations d'urbanisme* et cliquez sur : *Guichet unique pour les demandes d'urbanisme dématérialisées*.

Retrouvez également les liens utiles, guides pratiques et tous les renseignements sur les démarches d'urbanisme sur le site de la Ville :
www.lerelecqkerhuon.bzh/

DÉCLARATION PRÉALABLE : Séverine COMMET et Loïc HELIES, 98 boulevard Clemenceau, terrasse en bois sur pilotis côté jardin.

PERMIS DE CONSTRUIRE : Dominique ROUMEUR, 7 rue Dixmude, extension et garage / Ronan DELACOU, 9 boulevard Léopold Maissin, maison R+2 à usage de bureaux et garage.

PERMIS DE DÉMOLIR : Myriam AUDOINT, 3 rue Mariotte, démolition annexe / Sophie RENON, 50 rue Henri Dunant, démolition d'une extension.

TRAVAUX

PASSAGE D'UN ATTELAGE DE CHEVAUX : Samedi 1er août de 15h à 17h, la circulation de tous les véhicules sera ralentie dans les rues Bodmin, Abbé Letty, Danton et de la Mairie en fonction de l'avancement de l'attelage de chevaux sur la chaussée : il sera encadré par des musiciens.

EMPRISE DE VOIRIE DÛE À UN DÉMÉNAGEMENT : Jeudi 6 août le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du 32 bis rue Anatole France sur les trois places de stationnement. Le véhicule du pétitionnaire sera autorisé à se garer au droit du 32 bis rue Anatole France.

TRAVAUX D'ADDUCTION : À partir du 27 juillet et pour une période de 10 jours calendaires, la circulation de tous les véhicules se fera sur demi-chaussée et sera alternée par des panneaux B15/C18 dans l'emprise des travaux au droit du 24 rue Victor Segalen.

PERMANENCES

Crise sanitaire : Il est préférable de vérifier les conditions d'accueil par téléphone.

CLCV : Permanences juridiques au Centre Jacolot sur rendez-vous - 02.98.01.08.51.

RELAIS PARENTS ET ASSISTANTES MATERNELLES (RPAM) – Centre Jean Jacolot – 02.98.28.29.41 : Mme Prémel-Cabic : - permanence téléphonique : mardi 8h30-12h, mercredi 13h30-16h30, vendredi 8h30-12h30 - accueil sur rendez-vous : lundi après-midi, mercredi matin, jeudi matin et mardi après-midi.

ARCHIPEL AIDE A DOMICILE 11 bis rue Le Reun : 02.98.28.33.88 - Du lundi au vendredi de 8h à 12h, l'après midi sur RV.

CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE (CDAS) - 12 rue Brizeux - 02.98.28.28.99 : Assistantes sociales, Conseillers d'accès aux droits, Protection Maternelle Infantile (PMI), Massages bébés. Mardi et jeudi : 9h-12h et 13h30-17h, mercredi : 9h-12h. En cas d'urgence : CDAS St Marc : 02.29.61.29.29.

ESPACE JEUNES Kergaret – 02.98.28.01.92 : Point Information Jeunesse : Mardi : 16h45-18h30, Mercredi : 10h-12h et 15h-18h30, Jeudi : 16h30-18h30 et sur rendez vous de 14h à 16h30, Vendredi : 16h45-18h30, Samedi : 14h-18h.

SERVICE EMPLOI – Mairie 02.98.28.61.44 : ouvert le matin de 8h30/12h, et lundi, mardi et jeudi 13h30/ 17h30 - Mme Delanoë sur rendez-vous.

IME DE L'ÉLORN - rue Commandant Charcot – 02.98.28.21.11 : secrétariat de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Sauf le mercredi.

NOUS CONTACTER

PRIVILEGIEZ LE TÉLÉPHONE, NE VOUS DÉPLACEZ QU'EN CAS DE NÉCESSITÉ.
Services technique, urbanisme, communication, pôle Solidarités : uniquement sur rendez-vous.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30.
Permanence État Civil : le samedi de 9h à 12h.

Standard/Accueil	02.98.28.14.18
Secrétariat du Maire/Secrétariat Général	02.98.28.61.35
Cabinet du Maire	02.98.28.30.00
État Civil	02.98.28.28.78
Élections	02.98.28.28.77
Urbanisme	02.98.28.61.43
Services Techniques	02.98.28.61.46
Comptabilité	02.98.28.61.39
Éducation, enfance, jeunesse, cantine	02.98.28.38.38
Service Emploi	02.98.28.61.44
Communication	02 98 28 61 30
Gestion des Salles	02.98.28.14.18
Culture	02.98.28.61.31
Sport	02.98.28.47.47
Police Municipale	02.98.28.61.42
Solidarité/CCAS/ Logement	02.98.28.44.96
SSIAD	02.98.28.38.29

SANTÉ

COVID-19 : Le port du masque est désormais obligatoire pour toute personne de 11 ans et plus dans tous les établissements publics clos (mairie, établissements de santé, centres commerciaux...) et sur certains marchés, notamment ceux du Relecq-Kerhuon.
En complément, l'application des gestes barrières reste le moyen le plus sûr de lutter contre la propagation du virus. Restez prudents.

VIE ASSOCIATIVE

SPORT

CENTRE NAUTIQUE ET POINT LOCATION OUVERTS jusqu'au 30 août (sur réservation)
Durant tout l'été, le CNRK propose des activités tout public (à partir de 5 ans) du lundi au dimanche, en journée complète ou en demi-journée.
Location de kayak et de sup, sortie (avec skipper) sur First 22, à la découverte de la rade et le l'Elorn maritime.
Renseignements, réservations, inscriptions, tous les après-midis de 13h30 à 17h30/18h à la maison de la mer, au port du Passage.
Tél. : 06 51 53 77 28
mail : cn.relecqkerhuon@gmail.com

EVEIL SPORTIF - SERVICE SPORTS, EN MAIRIE : L'éveil corporel ou sportif est destiné aux enfants de moyenne et grande sections. Ils sont répartis en 3 groupes de 12 maximum :
- Kangourou : mercredi de 13h45 à 14h45 (possibilité de convoyage avec le centre de loisirs-passerelle) et samedi de 11h à 12h (Grande section).
- Marsupilami : mercredi de 16h à 17h (moyenne section).
- Serpent : samedi de 9h45 à 10h45 (moyenne section).

Les séances consistent à aider les enfants dans leur développement corporel, à prendre confiance en eux sous forme de jeux avec ballons, balles, parcours, coordination, motricité, jeux collectifs.... Les enfants inscrits cette année sont prioritaires pour se réinscrire. Les nouvelles inscriptions seront prises en septembre. Vous pouvez toutefois préinscrire votre enfant par mail : sports@mairie-relecq-kerhuon.fr

CYCLISME AVEC LE GCK
Dimanche 02 : Groupe 1 : n°131, 98km / Groupe 2 : n°83, 79km / Groupe 3 : n°42, 69km. Départ 8h30.

ENVIRONNEMENT

CHOUCAS DES TOURS : L'espèce est protégée. Des campagnes de régulation sont menées régulièrement sur autorisation de la préfecture par les lieutenants de louveterie mais uniquement au tir et en milieu rural. La prolifération des choucas provient du fait qu'ils se reproduisent en ville et se nourrissent en milieu péri-urbain ou rural.
Or, en milieu urbain, les mesures de régulation prises sont souvent inadéquates pour deux raisons : la première est que cet animal est intelligent et qu'une grille obstruant un conduit de cheminée en simple grillage à poule est vite démontée. La seconde est que lorsqu'un conduit est condamné, il s'agit du conduit utilisé pour l'extraction des fumées et non pas des autres laissés ouverts, rapidement occupés pour la création d'un nid et la reproduction massive de l'espèce.
Pour réduire la reproduction de cet animal, la solution consiste à faire intervenir un professionnel de la toiture ou de la cheminée (couvreur, ramoneur), pour condamner efficacement, durablement et sans danger l'accès au conduit utile mais également à tous les autres conduits de la toiture.
Toutefois, cette opération ne peut intervenir qu'après la nidification en raison du caractère protégé de l'animal, soit de septembre à janvier.

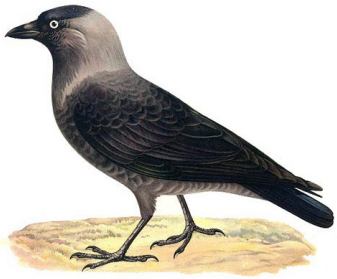

SAUVONS LES HIRONDELLES : Depuis environ 30 ans la population d'hirondelles a diminué de 40% dans l'hexagone. Les principales causes de ce déclin sont la destruction des nids et l'utilisation massive d'insecticides. Si vous avez un nid sous votre toit, ne le détruisez pas, même après le départ des hirondelles, car celles-ci y retourneront au printemps prochain.
N'oublions pas que les hirondelles et les martinets jouent un rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes ; elles permettent en particulier de lutter naturellement contre les moustiques.
Si cette nidification vous occasionne une gêne, contactez la Ligue de Protection des Oiseaux : finistere@lpo.fr ou au 07.49.22.17.84, qui vous apportera des solutions durables.

RAPPEL DE LÉGISLATION : LES HIRONDELLES & LES MARTINETS SONT DES OISEAUX PROTEGES : Article L 415-3 du code de l'Environnement. La destruction intentionnelle des nids est une infraction constitutive d'un délit qui expose à une amende pouvant aller jusqu'à 150.000 € et 3 ans d'emprisonnement.